

UNIVALOM

Siège :
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38
En exercice :24
Présents :19
Votants :19
Procuration.....
Date de la convocation :
13 Décembre 2016

- Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux Communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE du 20 Décembre 2016

Délibération 2016-27

OBJET : Vente d'un camion poids lourds au SMED

L'an DEUX MILLE SEIZE le 20 Décembre à 10h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente

Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Evelyne FISCH, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Alain GARRIS, Guy LOPINTO, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Monsieur Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Membres excusés :

Jean LEONETTI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Patrick LAFARGUE, représentants de la Commission Syndicale.

Monsieur MELE est désigné en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20161220-2016-27-DE
Date de télétransmission : 21/12/2016
Date de réception préfecture : 21/12/2016

Par Délibération n°2016-21 du 5 Juillet 2016, vous avez autorisé Madame la Présidente à signer une convention relative à la mise à disposition à titre gracieux d'un camion poids lourd immatriculé AY 251 FP dans l'attente de la transaction pour la vente de ce véhicule.

En effet, ce camion de marque Renault, mis en circulation le 4 Août 2005, avec un kilométrage d'environ 276 000 kms actuellement, devait être réformé par UNIVALOM, un nouveau véhicule poids lourd ayant été acquis cette année pour la régie de transport de notre Syndicat.

Par Délibération du 17 Octobre 2016, le SMED a proposé à UNIVALOM de racheter ce camion à la valeur estimée par deux concessionnaires Renault Truck et Scania, pour un montant de 17 000 €HT.

Conformément aux dispositions de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales la décision de vente des matériels dont la valeur dépasse les 4 600 € revient à l'Assemblée Délibérante.

Aussi, tenant compte des éléments exposés, il est donc proposé au comité syndical :

- **D'ACCEPTER** cette offre du SMED
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder à la cession de ce véhicule pour le prix de 17 000 €HT
- **DE DECIDER** d'imputer le produit résultant de la vente sur le chapitre 77

**Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical,
A l'unanimité,**

- **ACCEPTTE** cette offre du SMED
- **AUTORISE** Madame La Présidente à procéder à la cession de ce véhicule pour le prix de 17 000 €HT
- **DECIDE** d'imputer le produit résultant de la vente sur le chapitre 77

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



Josette BALDEN